

2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

La plus récente entente concernant la gestion des matières résiduelles est celle relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis. Les responsabilités de cette régie sont notamment l'établissement et l'exploitation du lieu d'enfouissement technique régional situé à Matane. Toutes les municipalités qui éventuellement vont utiliser le lieu d'enfouissement technique ont délégué leurs compétences en matière d'élimination des matières résiduelles à leur MRC respective. Les municipalités qui utilisent en partenariat avec d'autres municipalités des dépôts en tranchée, ont elles aussi établi des ententes et formé des régies avec les municipalités ou MRC hôtes.

En ce qui concerne les activités de récupération, les municipalités ont déclaré leur compétence au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis pour le traitement des matières récupérables. Le tableau 2.2 – *Ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles* – décrit en détail chacune des ententes relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

L'entente entre les municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc concerne les modalités d'utilisation du DET de La Rédemption par la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Tableau 2.2 Ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles

Identification	Parties à l'entente	Objet	Durée	Date d'échéance
Entente relative à la constitution de la régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis	MRC de La Haute-Gaspésie MRC de Matane MRC de Matapédia MRC de La Mitis	La confection, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal d'élimination de matières résiduelles par l'enfouissement sanitaire ou technique.	10 ans	27/04/2012
Entente relative à la fourniture de service en matière d'élimination des déchets solides	MRC de La Mitis Ste-Marguerite Ste-Florence Causapscal Albertville Ste-Irène Amqui Lac-au-Saumon St-Alexandre-des-Lacs Val-Brillant Sayabec	Offrir le service d'élimination des déchets solides qui desservira les populations des municipalités locales et de la MRC de La Matapédia (TNO) participantes à l'entente.	N/D	À la fermeture du LES de Padoue
Entente relative à la constitution d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation d'un centre de traitement de matières résiduelles	MRC de La Matapédia MRC de La Mitis	Planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement de matières résiduelles ainsi qu'un ou plus d'un centre de transfert si cela s'avère nécessaire.	5 ans	27/04/2007
Entente relative à la fourniture de service en matière d'élimination des déchets solides	Municipalité de La Rédemption Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc	La municipalité de La Rédemption offre à la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc le service d'utilisation de son dépôt en tranchée.		En tout temps
Déclaration de compétence en matière d'enlèvement et de disposition des matières réutilisables et recyclables	MRC de La Mitis Grand-Métis La Rédemption Les Boules Les Hauteurs Luceville Métis-sur-Mer Mont-Joli Padoue Price Sainte-Angèle-de-Méridi Sainte-Flavie Sainte-Jeanne-d'Arc Sainte-Luce Saint-Charles-Garnier Saint-Donat Saint-Gabriel-de-Rimouski Saint-Jean-Baptiste Saint-Joseph-de-Lepage Saint-Octave-de-Métis	Projet d'implantation d'un service de récupération de matières réutilisables et d'un centre de tri pour l'ensemble du territoire de la MRC de La Mitis. Note : Depuis janvier 2001, la MRC n'a plus de compétence en matière d'enlèvement des matières recyclables.	7 ans	

Note : Les copies des ententes intermunicipales sont présentées à l'annexe 2 – *Ententes intermunicipales*.

2.4 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC de La Mitis a établi, en collaboration avec la MRC de La Matapédia, un mode de détermination du poids des déchets produits par chaque catégorie de logement, de commerces, d'industries et d'institutions en fonction d'équivalences déterminées. Par exemple, l'équivalence de matières résiduelles produites par une résidence permanente unifamilliale est de 1 unité et celle d'un dépanneur est de 4 unités. L'annexe 3 – *Résidences équivalentes* - montre chacun des facteurs d'équivalence.

Ce mode de fonctionnement permet de répartir plus équitablement entre les deux MRC, les coûts d'exploitation du LES. Les municipalités n'ont cependant pas l'obligation d'utiliser ce mode de répartition lorsqu'elles facturent aux utilisateurs les coûts liés à l'élimination des matières résiduelles. Le mode de répartition des coûts de gestion des matières résiduelles entre le secteur résidentiel et les ICI est propre à chaque municipalité.

2.4.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Municipalités qui acheminent leurs matières résiduelles au LES de Padoue

La collecte et le transport des matières résiduelles sont donnés à contrat dans toutes les municipalités qui acheminent leurs déchets au LES de Padoue.

Dans la plupart des municipalités, la collecte des matières résiduelles est effectuée une fois par semaine durant la période estivale (cette période varie de trois à huit mois selon la municipalité) et à toutes les deux semaines en alternance à la collecte sélective porte à porte pendant la période hivernale.

Pour la Ville de Métis-sur-Mer, la fréquence de collecte des matières résiduelles est toujours hebdomadaire. Le tableau 2.3 – *Description du mode de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé de la gestion des déchets dans chaque municipalité.

Les coûts de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles incluent les coûts reliés à ce service pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Ils excluent cependant la gestion de tout résidu provenant d'activités de production industrielle comme des cendres ou des résidus de matières ligneuses.

Le coût d'élimination est établi selon les coûts d'exploitation et de suivi du LES de Padoue et il est réparti en fonction du nombre de résidences équivalentes de chacune des MRC (MRC de La Mitis et MRC de La Matapédia).

Le coût annuel de collecte et de transport des déchets vers le LES de Padoue est de 292 489 \$, soit en moyenne 41,42 \$ par porte. En ce qui concerne le coût de l'élimination des déchets au LES, celui-ci est de 127 215 \$ annuellement soit environ 18,01 \$ par porte. Au total, il en coûte pour acheminer et éliminer au LES de Padoue un montant de 419 704 \$ annuellement, soit en moyenne 59,43 \$ par porte. Le tableau 2.4 – *Coût de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé des coûts de gestion des déchets dans chaque municipalité.

Municipalité acheminant leurs matières résiduelles dans un DET

Il y a dans la MRC de La Mitis quatre (4) dépôts en tranchée dont un est utilisé par plus d'une municipalité ; le DET de La Rédemption offre les services d'élimination à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Les municipalités qui acheminent leurs déchets dans un DET effectuent la collecte des ordures de façon hebdomadaire et certaines à toutes les deux semaines. Seulement deux municipalités effectuent la collecte et le transport des ordures en régie, toutes les autres ont conclu une entente avec un particulier ou une entreprise spécialisée. Le tableau 2.3 – *Description du mode de gestion des déchets, 2002* – fait un portrait détaillé de la gestion des déchets dans chacune de ces municipalités.

Le coût de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles inclut les coûts reliés à ce service pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel à l'exception des résidus de production.

En ce qui concerne la collecte et le transport, il en coûte 44 743 \$ par année, soit en moyenne 38,57 \$ par porte. Il est surprenant de constater que le coût moyen de collecte et de transport dans les municipalités qui utilisent des dépôts en tranchée est équivalent à celui des municipalités qui vont au LES de Padoue, qui lui est situé beaucoup plus loin que la plupart des DET.

Pour éliminer les déchets dans les DET il en coûte annuellement 28 435 \$, soit en moyenne 24,51 \$ par porte. Cependant, ces chiffres sont plus ou moins justes car presque tous les DET sont exploités en régie, les dépenses en lien à l'exploitation du site, le temps/homme et la machinerie, ne sont pas toujours assignées au poste budgétaire du DET.

Au total, il en coûte pour acheminer et éliminer dans les DET un montant de 73 178 \$ annuellement, soit en moyenne 63,08 \$ par porte. Il est surprenant de constater que ce montant se rapproche des coûts d'utilisation d'un LES. Le tableau 2.4 – *Coût de gestion des déchets, 2002* – décrit en détail les coûts liés à la gestion des matières résiduelles domestiques dans chaque municipalité.

Tableau 2.3 Description du mode de gestion des déchets, 2002

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Date d'échéance	Durée (ans)	Fréquence (x/mois)		Lieu d'élimination	Encombrants (x/année)
				Été	Hiver		
Grand- Métis	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	2	4	2	LES de Padoue	1
La Rédemption	En régie	N/A	N/A	4	2	DET La Rédemption	1
Les Hauteurs	En régie	N/A	N/A	4	2	DET Les Hauteurs	1
Mont-Joli	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	24/01/2004	3	4	2	LES de Padoue	2
Padoue	Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	2	4	2	LES de Padoue	0
Price	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	3	4	2	LES de Padoue	2
Sainte-Angèle-de-Mérici	Jean-Claude Lévesque	30/04/2002	1	4	2	LES de Padoue	26
Sainte-Flavie	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2004	3	4	2	LES de Padoue	2
Sainte-Jeanne-d'Arc	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	15/01/2003	3	4	2	DET La Rédemption	0
Sainte-Luce	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2004	3	4	2	LES de Padoue	1
Saint-Charles-Garnier	Normand Michaud	31/12/2002	1	4	4	DET Saint-Charles-Garnier	1
Saint-Donat	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2002	1	4	2	LES de Padoue	1
Saint-Gabriel-de-Rimouski	M. Yvon Plante	31/12/2002	1	4	2	DET Saint-Gabriel-de-Rimouski	1
Saint-Joseph-de-Lepage	M. Gérald Ruest	31/12/2002	1	4	2	LES de Padoue	1
Saint-Octave-de-Métis	Transport Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	1	4	2	LES de Padoue	1
Métis-sur-Mer	En régie	31/12/2002	1	4	4	LES de Padoue	4

Source : Secrétaires-trésoriers des municipalités

Tableau 2.4 Coût de gestion des déchets, 2002

Municipalité	Nombre de portes ²	Coût de collecte et de transport (\$/an) ³		Coût d'élimination (\$/an) ³		Coût total (\$/an) ³	
		(\$/an)	(\$/porte)	(\$/an)	(\$/porte)	(\$/an)	(\$/porte)
Grand- Métis	118	5 635	47,76	2 257	19,13	7 892	66,88
La Rédemption ¹	209	3 651	17,47	2 000	9,57	5 651	27,04
Les Hauteurs ¹	221	7 988	36,14	2 359	10,67	10 347	46,82
Mont-Joli	2 999	136 500	45,52	59 899	19,97	196 399	65,49
Padoue	114	6 272	55,02	0	0	6 272	55,02
Price	735	14 493	19,72	10 887	14,81	25 380	34,53
Sainte-Angèle-de-Mérici	418	14 033	33,57	6 670	15,96	20 703	49,53
Sainte-Flavie	402	17 905	44,54	7 796	19,39	25 701	63,93
Sainte-Jeanne-d'Arc ¹	138	9 403	68,14	2 000	14,49	11 403	82,63
Sainte-Luce	1 185	51 338	43,32	20 520	17,32	71 858	60,64
Saint-Charles-Garnier ¹	127	6 240	49,13	613	4,83	6 853	53,96
Saint-Donat	373	13 665	36,64	6 158	16,51	19 823	53,14
Saint-Gabriel-de-Rimouski ¹	465	17 461	37,55	21 463	46,16	38 924	83,71
Saint-Joseph-de-Lepage	232	9 200	39,66	3 665	15,80	12 865	55,45
Saint-Octave-de-Métis	168	9 173	54,60	2 970	17,68	12 143	72,28
Métis-sur-Mer	318	14 275	44,89	6 393	10,67	20 668	64,99
Total	8 222	337 232		155 650		492 882	

Notes : ⁽¹⁾ Municipalité qui utilise un dépôt en tranchée.

⁽²⁾ Sommaire du rôle d'évaluation foncière, nombre de résidences permanentes (maison unifamiliale, maison mobile et appartement).

⁽³⁾ Les coûts de collecte, de transport et d'élimination par porte, inclus la part assumée par les ICI.

2.4.2 Collecte sélective des matières recyclables

Historique

La collecte sélective dans la MRC de La Mitis a pris naissance en 1995, grâce aux activités du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER). Le CFER avait alors fait la distribution des bacs de 64 litres sur l'ensemble du territoire. À cette fin, les municipalités de la MRC de La Mitis avaient alors délégué leurs compétences au CFER en ce qui a trait à la collecte et au tri des matières récupérables.

En 2000, la collecte de sapins de Noël par apport volontaire au CFER a débuté.

En 2001, le CFER transfère ses responsabilités concernant la collecte des matières récupérables aux municipalités. C'est à partir de cette année, que l'instauration du bac roulant de 360 litres s'est effectuée dans 90% des municipalités.

Mode de gestion actuel

Toutes les municipalités de la MRC offrent la collecte porte à porte des matières récupérables à leurs citoyens. Par contre, pour certaines municipalités ce service a été offert sur une base volontaire tandis que pour les autres la participation était obligatoire. Dans la MRC, la majorité des municipalités ont opté pour le bac de 360 litres, soit 12 municipalités sur 16, alors que d'autres ont choisi le petit bac de 64 litres. La raison principale était qu'ils n'avaient pas les équipements nécessaires pour faire la collecte de gros contenants. Une municipalité de la MRC a laissé le choix à ces citoyens de prendre le conteneur de 360 litres ou celui de 64 litres. La liste des matières récupérées par le centre de tri est présenté à l'annexe 4.

Pour les industries, les commerces et les institutions, certains conteneurs étaient offerts par le Centre de formation en entreprise et récupération Matapédia-Mitis, car une partie de la collecte est effectuée par le CFER lui-même. Toutefois, les municipalités offrent le service de récupération porte à porte pour les secteurs industriel, commercial,

institutionnel et résidentiel même si le CFER offre le service à certaines entreprises. La collecte et le transport des matières recyclables sont effectués par l'entreprise privée ou en régie à toutes les deux semaines, en alternance avec la collecte des matières résiduelles domestiques pour 11 municipalités de la MRC et une fois par mois pour les 5 autres.

Les matières récupérables sont acheminées au Centre de formation en entreprise et récupération Matapédia-Mitis. Le tableau 2.5 – *Description du mode de gestion des matières récupérables, 2002* – décrit en détail le mode de gestion des matières recyclables de chacune des municipalités.

Le coût annuel de collecte et de transport de la collecte sélective porte à porte des matières récupérables est de 141 931 \$, soit en moyenne 17,26 \$ par porte. En ce qui concerne le coût de traitement des matières récupérables, celui-ci est de 100 862 \$, soit environ 12,27 \$ par porte. Au total, il en coûte pour acheminer et traiter les matières récupérables un montant de 242 790 \$ annuellement, soit environ 29,53 \$ par porte. Le tableau 2.6 – *Coût de gestion des matières récupérables, 2002* - décrit les coûts de gestion des matières récupérables pour chaque municipalité. Les coûts de collecte et de transport des matières récupérables incluent les services donnés aux industries, commerces et institutions.

Tableau 2.5 Description du mode de gestion des matières récupérables, 2002

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Date d'échéance	Durée (ans)	Fréquence (x/mois)	Type de conteneur (litre)		ICI desservis	Destination
					64 l.	360 l.		
Grand-Métis	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	2	2		X	X	CFER ¹
La Rédemption	En régie	N/A	N/A	2	X		X	CFER
Les Hauteurs	En régie	N/A	N/A	2		X	X	CFER
Mont-Joli	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	24/01/2004	3	2		X	X	CFER
Padoue	Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	1	1		X	X	CFER
Price	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	3	2		X	X	CFER
Sainte-Angèle-de-Mérici	Jean-Claude Lévesque	30/04/2002	1	2	X	X	X	CFER
Sainte-Flavie	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2004	3	2		X	X	CFER
Sainte-Jeanne-d'Arc	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	15/01/2003	3	1		X	X	CFER
Sainte-Luce	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2004	3	2		X	X	CFER
Saint-Charles-Garnier	Normand Michaud	31/12/2002	1	1	X		X	CFER
Saint-Donat	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2002	1	2		X	X	CFER
Saint-Gabriel-de-Rimouski	M. Yvon Plante	31/12/2002	1	2	X		X	CFER
Saint-Joseph-de-Lepage	M. Gérald Ruest	31/12/2002	1	2		X	X	CFER
Saint-Octave-de-Métis	Transport Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	1	1		X	X	CFER
Métis-sur-Mer	Les Entreprises Gilles Gauthier	31/12/2002	1	1		X	X	CFER

Source : Secrétaires-trésoriers des municipalités, 2002

Note : ⁽¹⁾ Centre de formation en entreprise et récupération Matapédia-Mitis.

Tableau 2.6 Coût de gestion des matières récupérables, 2002

Municipalité	Nombre de portes ²	Coût de collecte et de transport (\$/an) ²		Coût de traitement (\$/an) ⁴		Coût total (\$/an) ²	
		(\$/an)	(\$/porte)	(\$/an)	(\$/porte)	(\$/an)	(\$/porte)
Grand-Métis	118	4 579	38,81	740	6,27	5 319	45,08
La Rédemption ¹	209	3 718	17,79	1 049	5,02	4 767	22,81
Les Hauteurs	221	5 769	26,10	1 259	5,70	7 028	31,80
Mont-Joli ²	2 999	28 000	9,34	41 359	13,79	69 359	23,13
Padoue ³	114	2 352	20,63	611	5,36	2 963	25,99
Price	735	11 776	16,02	3 569	4,86	15 345	20,88
Sainte-Angèle-de-Méridi ¹	418	14 033	33,57	2 186	5,23	16 219	38,80
Sainte-Flavie	402	13 692	34,06	2 555	6,36	16 247	40,42
Sainte-Jeanne-d'Arc ³	138	3 796	27,51	703	5,09	4 499	32,60
Sainte-Luce ²	1 185	13 932	11,76	26 917	22,71	40 849	34,47
Saint-Charles-Garnier ⁽¹⁻³⁾	127	2 700	21,26	558	4,39	3 258	25,65
Saint-Donat ²	373	9 600	25,74	6 932	18,59	16 532	44,32
Saint-Gabriel-de-Rimouski ¹	465	11 658	25,07	2 794	6,01	14 452	31,08
Saint-Joseph-de-Lepage	232	3 553	15,31	1 201	5,18	4 754	20,49
Saint-Octave-de-Métis ³	168	3 336	19,86	973	5,79	4 309	25,64
Métis-sur-Mer ²⁻³	318	9 437	29,68	7 456	23,45	16 893	37,37
Total	8 222	141 931		100 862		242 790	

Source : Secrétaires-trésoriers

- Notes :
- (1) Municipalités qui possèdent des bacs de 64 litres.
 - (2) Le coût de traitement pour ces municipalités inclut le financement des bacs.
 - (3) Municipalités qui font la collecte des matières récupérables une fois par mois.
 - (4) Les coûts de traitement pour la MRC de La Mitis sont de 64 770\$, à ce montant s'ajoute 1 900\$ pour la récupération de la peinture. La MRC de La Mitis fait une affectation de surplus de 18 000\$ sur le traitement des matières récupérables, ce qui diminue le montant payé par les municipalités à 48 670\$. Dans le montant que nous obtenons soit 100 862\$, le financement des bacs de récupération est inclus.

2.4.3 Collecte de résidus organiques

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, il y a une collecte porte à porte de feuilles mortes à l'automne dans les municipalités de Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage. Les feuilles de la Ville de Mont-Joli sont acheminées aux Jardins de Métis, où elles sont compostées et utilisées sur place. Cette municipalité fait également la collecte des arbres de Noël, mais cette fois par apport volontaire, les arbres sont déchiquetés et acheminés à l'usine d'Uniboard Canada de Sayabec où ils servent de combustible. Les coûts de collecte des feuilles par la ville de Mont-joli sont estimés à environ 5000 \$ et les frais de transport et de déchiquetage du bois à l'usine Uniboard de Sayabec sont d'environ 600 \$ (tableau 2.7 - *Gestion des résidus verts, 2002*).

La municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage fait la cueillette porte à porte de feuilles mortes et de branches d'arbres à l'automne, ces matières sont acheminées au LES de Padoue. La collecte se fait au même moment que celle des encombrants.

Tableau 2.7 Gestion des résidus verts, 2002

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Nombre de porte	Qté feuilles (m ³) Nb. d'arbres(unité)	Destination	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total (\$/an)
Grand-Métis	-	-	-	-	-	-	-
La Rédemption	-	-	-	-	-	-	-
Les Hauteurs	-	-	-	-	-	-	-
Mont-Joli	En régie Apport volontaire	2999	220 300	Les Jardins de Métis Uniboard Canada	5 000 -	- 600	5 600
Padoue	-	-	-	-	-	-	-
Price	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Angèle-de-Méridi	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Flavie	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Jeanne-D'Arc	-	-	-	-	-	-	-
Sainte Luce	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Charles-Garnier	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Donat	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Gabriel-de- Rimouski	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Joseph-de-Lepage	M. Gérald Ruest	232	N/D	LES de Padoue	Inclus dans le contrat de collecte.	Inclus dans les coûts d'élimi- nation des ordures	-
Saint-Octave-de-Métis	-	-	-	-	-	-	-
Métis-sur-Mer	-	-	-	-	-	-	-
Total					5000	600	5600

2.4.4 Collecte des résidus domestiques dangereux

Jusqu'à présent, aucune collecte de résidus domestiques dangereux n'a été effectuée sur le territoire de la MRC de La Mitis. Le Centre de Rénovation de La Mitis et le CFER Matapédia-Mitis acceptent de reprendre les résidus de peinture; ils sont ensuite acheminés chez Éco-Peinture à Victoriaville. Les pharmacies quant à eux offrent le service de récupération des médicaments périmés.

2.4.5 Collecte des encombrants

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, la majorité des municipalités offrent le service de collecte des encombrants. Cependant la fréquence des collectes varie beaucoup, mais pour la majorité des municipalités, cette collecte se résume à une par année. Le tableau 2.8 - *Collecte des encombrants* – décrit le mode de gestion des encombrants dans chacune des municipalités. Au total, seulement 2 municipalités n'offrent pas ce service de collecte, soit les municipalités de Padoue et Sainte-Jeanne-d'Arc. La municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour sa part offre la collecte des encombrants 26 semaines par année, soit au même moment que la collecte des ordures ménagères. Le coût de la collecte des encombrants est inclus au contrat de collecte et de transport des matières résiduelles.

Tableau 2.8 Collecte des encombrants

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Date échéance	Durée (an)	Fréquence (x/année)	Nombre de portes	ICI Desservis	Destination	Coût collecte et transport (\$/an) ¹	Coût de d'élimination (\$/an) ³	Coût total (\$/an) ²
Grand-Métis	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	2	1	105	X	LES de Padoue	-	-	-
La Rédemption	En régie	N/A	N/A	1	236	X	DET La Rédemption	-	-	-
Les Hauteurs	En régie	N/A	N/A	1	235	X	DET Les Hauteurs	-	-	-
Mont-Joli	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	24/01/2004	3	2	2 076	X	LES de Padoue	-	-	-
Padoue	Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	2	0	110	X	LES de Padoue	-	-	-
Price	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	3	2	750	X	LES de Padoue	-	-	-
Sainte-Angèle-de-Méridc	Jean-Claude Lévesque	30/04/2002	3	26	549	X	LES de Padoue	-	-	-
Sainte-Flavie	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2004	3	2	459	X	LES de Padoue	-	-	-
Sainte-Jeanne-d'Arc	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	15/01/2003	1	0	148	X	DET La Rédemption	-	-	-
Sainte-Luce	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2004	3	1	1 636	X	LES de Padoue	-	-	-
Saint-Charles-Garnier	Normand Michaud	31/12/2002	1	1	134	X	DET Saint-Charles-Garnier	-	-	-
Saint-Donat	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2002	1	1	472	X	LES de Padoue	-	-	-
Saint-Gabriel-de-Rimouski	M. Yvon Plante	31/12/2002	1	1	486	X	DET Saint-Gabriel-de-Rimouski	-	-	-
Saint-Joseph-de-Lepage	M. Gérald Ruest	31/12/2002	1	1	282	X	LES de Padoue	-	-	-
Saint-Octave-de-Métis	Transport Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	1	1	192	X	LES de Padoue	-	-	-
Métis-sur-Mer	En régie	31/12/2002	1	4	452	X	LES de Padoue	-	-	-

Note : ⁽¹⁾ Coûts de collecte, de transport et d'élimination inclus dans le coût de collecte des ordures ménagères tableau 2.4 – *Coût de collecte des déchets* –

2.4.6 Collecte municipale desservant les ICI

Sur le territoire de la MRC, toutes les industries, commerces et institutions (ICI) ont accès à la collecte sélective, s'ils sont munis de conteneurs pour la disposition des matières récupérables. S'ils n'en ont pas, ils n'ont pas accès au service mais paient quand même pour le transport et la collecte. La répartition de la taxation est effectuée en fonction du nombre de résidences équivalentes correspondant à chaque entreprise. La fréquence des collectes est différente selon le besoin des ICI, il est donc difficile d'en établir une (tableau 2.9 *Collecte de matières récupérable dans les ICI*).

Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis, offre le service de collecte du carton et du papier confidentiel, à bon nombre de ICI de la MRC, surtout pour ceux de Mont-Joli et les alentours. Ce centre est la propriété des MRC de La Matapédia et de La Mitis et c'est à cet endroit que sont triées les matières récupérables.